EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **14 avril 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatorze avril deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 avril 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Abdelmajid MELLOUKI à Cécile AUDET, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel interrompt la séance à 18 h 19 pour recevoir, avec les présidents de groupe, une délégation du personnel des Galeries Lafayette.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la suspension de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 53.
Madame Françoise NOUHEN quitte la séance pendant les questions 3 et 4.
Monsieur Louis COUSTES part avant le vote de la question 3 sans laisser de pouvoir (fin du pouvoir de M. Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE part avant le vote de la question 8 et laisse pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Madame Isabelle LAVEST et Monsieur Grégory BERNARD partent sans laisser de pouvoir avant le vote du vœu.

Rapport N° 33

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ADRET BGE

Créée en 1999, l'association ADRET B.G.E a pour mission de soutenir et d'accompagner les jeunes entrepreneurs auvergnats.
Cette association est un des acteurs du développement économique local qui défend l'initiative individuelle et encourage l'esprit d'entreprendre auprès de tous types de publics. Elle organise chaque année à cet effet les concours « Talents » et « Talents des Cités » afin de valoriser des parcours de créateurs d'entreprise.

Le concours «Talents » récompense les nouveaux entrepreneurs pour l'originalité et l'exemplarité de leur parcours. Il contribue à promouvoir toutes les démarches entreprises avant et après la création de l'entreprise.

Le concours «Talents des Cités» valorise les porteurs de projets et les créateurs d'entreprise auvergnats dont l'implantation est prévue dans un quartier concerné par la Politique de la Ville.
Dans cette perspective, l'association ADRET B.G.E. sollicite une subvention exceptionnelle pour décerner un prix «Talents des Cités» labellisé Ville de Clermont-Ferrand d'un montant de 3 000 €.

Cette action s'inscrit dans la volonté municipale d'initier une démarche autour de la question des Talents, en favorisant la coordination de toutes les actions promouvant les dynamiques du territoire clermontois. Dans ce cadre, la Ville de Clermont-Ferrand est attentive à la promotion des publics les plus éloignés des dispositifs et de leurs accompagnements dans toutes les étapes de leurs projets.

Il est donc proposé, au Conseil Municipal, de délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €, même montant que les années précédentes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2017.

En conséquence, il est proposé, en accord avec votre commission, au Conseil Municipal :
- d'approuver le soutien à l'action «Talents des Cités» de l'association et d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € ;
- d'autoriser le versement, en temps utile de ces subventions aux associations concernées.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 avril 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Simon POURRET